

AVIS DE REUNION

Messieurs les actionnaires de la société CENTRALE LAITIÈRE,
société anonyme au capital de 94.200.000 dirhams
sont convoqués en **Assemblée générale ordinaire annuelle**,
au siège social de CENTRALE LAITIÈRE,
Twin Center, Tour A, Angle Bd. Zerkouni et Bd. Al Massira Al Khadra à Casablanca, le :

VENDREDI 28 JUN 2013 À 17 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2012, approbation desdits comptes ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Démission de cinq administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de cinq administrateurs ;
- Renouvellement des mandats de deux administrateurs ;
- Pouvoirs à conférer.

Les **propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les **titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

RESOLUTIONS EXERCICE 2012

► **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 480 035 944,55 DH. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

► **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2012.

► **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

► **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	480 035 944,55 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	(+) 357 394,25 DH
<hr/>	
Bénéfice Distribuable	480 393 338,80 DH
Dividendes	(-) 479 478 000,00 DH
<hr/>	
Solde	915 338,80 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 479 478 000,00 DH, soit un dividende unitaire de 50,90 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 915 338,80 DH.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 30 Septembre 2013.

► **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la société SIGER de son poste d'administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

► **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Hassan BOUHEMOU de son poste d'administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

► **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Hassan OURIAGLI de son poste d'administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

► **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Bassim JAÍ HOKIMI de son poste d'administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

► **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Driss BENCHEIKH de son poste d'administrateur. Le quitus plein, entier et définitif de sa gestion sera proposé à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

► **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité de nouvel administrateur, de Mme Cécile CABANIS en remplacement de la société SIGER, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

► **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité de nouvel administrateur, de M. Jacques PONTY en remplacement de M. Hassan BOUHEMOU, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

► **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, en qualité de nouvel administrateur, de M. Aymane TAUD en remplacement de M. Hassan OURIAGLI, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

► **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité de nouvel administrateur, de M. Karim KHETTOUCH en remplacement de M. Bassim JAÍ HOKIMI, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

► **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité de nouvel administrateur de M. Thomas KUNZ en remplacement de M. Driss BENCHEIKH, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

► **QUINZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Cécile CABANIS pour une durée statutaire de six années. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

► **SEIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques PONTY pour une durée statutaire de six années. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

► **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.